

Pôle Transports et Mobilités

Référence : LD/FS/QD/ND/ED 2407-118TD

Objet : modification de droit commun du
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Monsieur Gérard BIZET
Président
SIVOM du Canton de Leforest
Mairie
38 Rue de Verdun
62950 Noyelles-Godault

Lens, le 22 JUL. 2024

Monsieur le Président,



Par courrier en date du 17 mai 2024, prescrite par une délibération en date 7 avril 2024, vous m'avez notifié le dossier de modification de droit commun du PLUi du SIVOM de Courcelles-Lès-Lens, Dourges, Evin-Malmaison, Leforest et Noyelles-Godault. Celle-ci a pour objet plusieurs évolutions apportées :

- à 5 Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),
- au plans de zonage de l'ensemble des communes du périmètre intercommunal,
- au règlement.

La procédure de modification prévoit des évolutions des projets d'OAP sur les communes de Noyelles-Godault, Evin-Malmaison et Leforest ainsi que la création d'une OAP sur la commune de Dourges.

Sur la commune de Noyelles-Godault l'aménagement de l'îlot situé entre la Cité des Employés et la rue Emile Basly est reporté à 2030.

Sur la commune d'Evin-Malmaison, les changements portent sur les accès, les cheminements internes et l'emplacement d'un espace vert sur le périmètre de l'OAP situé entre la Cité des employés et la rue Emile Basly et le passage en zone AU d'une parcelle urbanisée sur l'OAP des rues Lamendin, Jaurès et Mirabeau.

Sur la commune de Leforest, il s'agit de préciser la nature d'un cheminement piétonnier et la révision de la programmation de logement de la zone de l'OAP entre les rues Evrard et d'Aurillac.

Ces évolutions n'apporteront pas de modification substantielle à la trame viaire existante, n'auront que peu d'impact sur la circulation et concourent même pour certaines d'entre elles à renforcer l'usage des modes actifs.

Enfin, la procédure de modification acte la création d'une OAP sur la zone à urbaniser située au nord des voies ferrées sur la commune de Dourges entre l'allée des Pinsons et la rue du Docteur Faille.

Cette zone de 2,35 hectares sera dédiée à l'habitat. Le projet prévoit la création de deux accès routiers à la trame viaire existante mais aussi la création d'une liaison réservée aux modes actifs pour rejoindre la gare via la rue Jean Jaurès. Artois Mobilités insiste sur l'importance de cette liaison qui permettra de connecter la zone de l'OAP à la gare mais également aux arrêts Tadao situés rue Roger Salengro et place de la gare desservis respectivement par la Bulle 7 [Libercourt <> Hénin-Beaumont], les circuits scolaires et le service Allobus de transport à la demande. Mes services vous demandent donc de **préciser la nature et la faisabilité de cette liaison dans la partie textuelle de l'OAP.**

A ce titre je me permets d'attirer votre attention sur les impacts du projet de Service Express Régional Métropolitain (SERM) Hauts-de-France qui concerne la gare de Dourges. En effet, le doublement progressif de la fréquence de passages des trains aux heures de pointes à horizon 2040 tel que prévu par le projet ne sera pas sans conséquence sur la gare et ses environs : accès à la gare, besoin supplémentaire en stationnement, renfort du rabattement en transports en commun etc... Aussi, je vous invite fortement à consulter la Société des Grandes Projets (SGP) qui pilote les études à ce sujet, dans les réflexions à venir sur le devenir de la zone.

Concernant les modifications apportées aux plans de zonage, celles-ci portent sur le passage de parcelles aménagées en zone urbaine, l'extension de protection d'espaces boisés et espaces verts, le changement et la suppression d'emplacements réservés liés à des projets routiers et de mise en cohérence du zonage avec l'OAP. Ces modifications n'appellent aucune remarque de la part de mes services.

Concernant les changements apportés au règlement, ceux-ci concernent l'emprise au sol du bâti, l'occupation, les règles d'implantation, l'aspect extérieur des constructions au sein de certaines zones et les espaces boisés classés. Ces changements n'appellent aucune remarque de la part de mes services.

Artois Mobilités, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, vous adresse donc un avis favorable sous condition de prise en compte des remarques formulés ci-dessus.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président d'Artois Mobilités,

Cordialement



Laurent DUPORGE